

1- CONTEXTE

La Ville de Buxerolles – reconnue Agenda 21 local – s'est engagée à conduire son territoire vers une transition énergétique à l'horizon 2018. Pour cela, elle a choisi de s'appuyer sur les projets Cit'ergie et TEPOS (Territoire à énergie positive), dont une des actions concerne la mise en place d'un schéma des mobilités actives, afin de susciter l'usage facile du vélo et de promouvoir les déplacements à pied. Dans ce but, la municipalité s'est donné pour objectif de réaliser, avant la fin 2016, un plan communal des déplacements des buxerollois.

Pour mener à bien ce projet, les élus ont souhaité engager une démarche participative en associant les conseils de quartier, le conseil des aînés et tout habitant pratiquant régulièrement la marche ou le vélo à cette réflexion, afin de recueillir leur expertise d'usage. La Ville de Buxerolles a mandaté l'Ifrée pour concevoir la démarche d'accompagnement de ce travail de co-construction d'un schéma des mobilités active et mener à bien l'animation des réunions des conseils de quartier.

2- OBJECTIFS

- Produire un état des lieux (inventaire) des cheminements dans les quartiers (à partir d'une base existante cartographiée) ;
- Faire ressortir les difficultés rencontrées, les discontinuités et faire des propositions ;
- Partager ensuite ce diagnostic à l'échelle de la commune, prioriser les actions et contribuer à finaliser le schéma global.

3- REALISATION

1^{ère} étape : Réunion de cadrage avec l'équipe opérationnelle composée d'élus et d'agents des services concernés (mars 2016) :

- échange sur le projet de la Ville de Buxerolles et prise de connaissance des données dont disposent les services et d'un travail précédant éventuel sur la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ;
- validation de la démarche à engager (résultat attendu, étapes et progression) et du périmètre de l'accompagnement par l'Ifrée ;
- Validation du calendrier de la démarche.

2^e étape : Réunion de lancement de la démarche (mars 2016) : présentation de la démarche aux membres des conseils participatifs et du conseil des aînés, des élus et des agents de la commune engagés dans ce projet.

3^e étape : Animation d'une réunion plénière avec chacun des 4 conseils participatifs de la Ville de Buxerolles (mi-avril à mi-mai 2016) :

- recueil d'un 1^{er} état des lieux des tracés des circulations piétonnes et cyclistes (itinéraires utiles d'un point d'intérêt à un autre) réalisés par les membres des conseils participatifs, du conseil des aînés et des habitants ;
- identification des facilités et des difficultés rencontrées sur les différents parcours ;
- organisation de la poursuite du travail de recensement des itinéraires piétons et utiles (échange avec les facteurs du quartier, avec les membres du « Pedibux », rencontres avec d'autres habitants du quartier...)

4^e étape : Animation d'une séance plénière avec l'ensemble des membres des conseils participatifs, du conseil des aînés et les quelques habitants qui avaient participé aux réunions précédemment évoquées (juin 2016) :

- mise en commun de l'ensemble du travail produit à l'échelle des 4 quartiers de la ville ;
- échange sur les points saillants de ces différents états des lieux ;
- approfondissement des points noirs identifiés par chacun des conseils participatifs ;
- esquisse du schéma des mobilités actives à l'échelle de la ville ;
- identification et choix des axes de travail à approfondir : la mise en place d'une signalisation efficiente sur la commune, la révision du code de la route (les évolutions réglementaires pour les cyclistes notamment, les notions de voies partagées...), la question de l'intermodalité (trajets des bus, promotion du covoiturage, aménagement des aires de covoiturage...) et l'installation d'appuis vélos donnés par l'agglomération du Grand Poitiers.

5^e étape : Animation d'une réunion plénière de restitution et partage avec les conseils participatifs, habitants, agents, élus..., en présence du Maire (septembre 2016, dans le cadre de la semaine de la mobilité) :

- présentation de la cartographie réalisée suite aux contributions de chacun ;
- information sur les évolutions du code de la route ;
- présentation des 3 ateliers thématiques d'échange (sur des sujets qui ont fait l'objet de demandes de la part des conseils participatifs, mais qui n'ont pas été traités collectivement) : atelier « Appui vélo » ; atelier « Voie partagée/intermodalité » ; atelier « Vidéo » ;
- découverte et approfondissement collectif des thématiques des 3 ateliers.

6^e étape : Remise des travaux à la Mairie pour examen technique et arbitrage politique (réponse début 2017).
